



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS			MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)		
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —		

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 50 Octobre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA CAISSE DE RETRAITES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la caisse de retraites pour la vieillesse.

M. le Président. — La Chambre en est restée hier à l'article 6 (fixation à 600 fr. du maximum de la pension). Mais la Chambre, ayant décidé que le vote de l'article 6 aurait lieu après l'article 12, nous arriverons en dernier à la fixation du taux de l'intérêt et au montant du crédit affecté à la bonification des pensions liquidées.

M. de Soubeyran. — Je demande que ce taux de l'intérêt soit fixé tous les trois mois au lieu de l'être tous les ans, comme le propose la commission. Je propose la suppression du paragraphe qui a pour objet d'attribuer un taux à 5 0/0 aux versements effectués par l'intermédiaire des associations mutuelles et des caisses d'épargne. L'exception entraînerait le Trésor dans des sacrifices illimités.

M. Maze, rapporteur. — La commission ne veut pas qu'on puisse dépasser le versement de 4,000 fr. par personne, de 8,000 fr. par chaque ménage à la caisse dont l'Etat fait les frais. Je considère que c'est faire dévier la caisse de son but principal.

La commission estime qu'elle fait le nécessaire avec le maximum de 300 fr. par personne et de 600 fr. par ménage. Je considère également comme un dangereux système, le taux d'un intérêt mobile que se propose le gouvernement.

Pour la pension alimentaire de 300 francs, la commission demande un taux fixe.

Dans le projet actuel de la commission, le taux de 5 0/0 ne sera appliqué que lorsque les pensions auxquelles les versements devront donner lieu n'excéderont pas 360 francs.

Ce qui empêche généralement les ouvriers de faire le premier versement à la caisse des retraites, c'est la crainte de ne pouvoir continuer, d'être arrêté par accident. Il y a donc lieu de leur venir en aide dans les cas spéciaux.

La séance est suspendue.

La séance est reprise au bout d'un quart-d'heure.

M. Maze. — Dans le cas qui nous occupe, la loi

de 1850 admet la liquidation avant 50 ans, elle accorde une pension proportionnelle aux versements effectués. L'intervention de l'Etat est ici parfaitement justifiée.

Pour ajouter un modeste supplément à la pension de cette catégorie de déposants, et en tenant compte de la situation du budget, la commission de la caisse de retraites se bornera à demander au ministre des finances un premier crédit de 500,000 francs, qui formera le fonds spécial capitalisé, dont les arrérages seront appliqués aux exercices suivants.

Le projet de loi de la caisse de retraites donne un commencement de satisfaction.

M. Ribot. — L'Etat doit favoriser l'épargne, mais le droit de la commission du budget est de défendre le budget général. A ce titre on peut admettre un taux d'intérêt supérieur aux conditions ordinaires du crédit. Il espère qu'entre les deux lectures, l'entente se fera la qualité et les conditions de la subvention.

M. Maze. — La commission accepte l'ajournement de la seconde partie de l'article 12.

M. Tirard. — Le gouvernement examinera les mesures pour s'associer aux sentiments exprimés.

Il ne faut pas exposer le Trésor à de nouveaux dangers. La mesure présentée par le gouvernement est une mesure de salut pour les finances.

Le paragraphe de l'article 42 est adopté.

M. le ministre des finances. — Je crois devoir insister pour qu'on admette le chiffre de 1,200 fr. comme maximum. On donnerait ainsi satisfaction aux intérêts des classes laborieuses.

La Chambre repousse l'amendement de M. Laroche Joubert, et le chiffre de la pension à 600 francs proposé par la commission, par 250 voix contre 227. Le chiffre de 1,200 fr. est adopté.

SÉNAT

Séance du 28 octobre

LA RÉFORME ÉLECTORALE DU SÉNAT

M. Demole donne lecture de son rapport sur le projet modifiant l'organisation du Sénat et des élections sénatoriales.

Le projet dit le rapport soulève deux questions : celle des élections sénatoriales et celle de la division des sénateurs en deux catégories.

Il n'y a aucune difficulté sur le maintien du scru-

tin de liste par département. On a demandé que ces élections fussent faites par le suffrage universel. Dès l'instant que l'on reconnaît la nécessité de deux Chambres, elles ne peuvent procéder du même mode d'élection.

M. Dauphin, proposant le suffrage à deux degrés.

MM. Marcel Barthe, Bozerian et Dufay ont proposé de donner le droit de vote à tous les membres des conseils municipaux ; la commission a repoussé ce système pour ne pas faire des conseils municipaux des corps exclusivement politiques.

Enfin, la commission a décidé qu'il fallait modifier le système actuel en établissant la proportionnalité entre le nombre des délégués et celui des conseillers municipaux.

En ce qui touche l'inamovibilité, la commission est d'avis de repousser l'intervention de la Chambre dans la formation du Sénat.

La commission adopte le système de M. Barthe, qui répartit les 75 sièges inamovibles entre les départements, et accepte la proposition du gouvernement demandant que les sénateurs inamovibles ne disparaissent que par voie d'extinction.

La commission accepte la proposition du gouvernement tendant à rendre inéligibles les princes appartenant aux familles ayant régné en France et a aussi déclaré inéligibles, sauf exceptions, les militaires et les marins.

M. Demole demande l'urgence (Exclamations à droite) et la fixation de la discussion à jeudi.

M. Tolain demande la fixation de la discussion après les fêtes de la Toussaint.

M. Buffet. — Votons le projet sans débat.

M. Demole. — Le vote d'urgence d'abord.

M. Tolain pense que les élections pourraient constitutionnellement avoir lieu le 30 janvier. Il estime que l'urgence ne s'impose pas d'une manière aussi rigoureuse. (Bruit.)

M. Buffet. — Je ne comprends pas ; la demande d'urgence porterait atteinte à la liberté et à la dignité de la délibération. (Applaudissements à droite.)

M. Millaud propose la fixation de la discussion à mardi.

Plusieurs voix : A lundi.

M. de Kerdrel. — Je fais observer que le jour des morts tombant dimanche, est renvoyé à lundi.

XXV L'ASSASSINAT

Il y a loin du bois de Boulogne à la rue Mauconseil. Le fiacre, d'allure paisible comme tous ses pareils, gravitait sans se presser, enfilant les rues les unes après les autres. Heureusement que tout arrive, a dit le proverbe arabe. Il aurait pu ajouter : même les fiacres !

Comme dans toutes les maisons de déménagements de Paris, Loïc trouva tous les renseignements désirables. Il ne devait pas échouer cette fois-ci, comme naguère, quand il avait été chez le tapissier Piédefer. Les livres établirent que les employés avaient, en effet, déménagé la maison de M. Honoré Josias au Bas-Meudon. Le tout, meubles, caisses de vêtements, instruments de pêche, avait été transporté au chemin de fer d'Orléans à destination d'Amboise.

Le baron de Maudreuil résolut de partir le lendemain pour cette ville. Dans la journée, il aurait le temps d'inventer un prétexte à son voyage de voir Richard Malvern, Marius Roussin, sa sœur, André et de les bien confirmer dans leur idée qu'il se tenait pour convaincu par les explications données.

Ni les uns, ni les autres, du reste, n'avaient l'air de conserver le moindre doute. Loïc annonça purement et simplement qu'il partait avec Jeanne, car, dans sa pensée et pour mieux dérouter leurs soupçons, il voulait emmener la jeune femme.

Un instant il avait hésité : mais, bien qu'il lui coûtât de prendre la fille comme ennemie inconsciente de son propre père, il importait à la sûreté

de son secret qu'il le fit.

Le lendemain, à neuf heures, il arrivait avec Jeanne à la gare d'Orléans. Le directeur de l'Opéra lui ayant proposé son réengagement, elle avait accepté, elle devait faire sa rentrée au commencement de l'automne ; rien ne lui plaisait donc plus qu'un voyage hors Paris avec Loïc. Ils retrouveraient là leurs joies émuës d'Ecosse, sans le nuage qui s'élevait entre eux, auparavant, puisque maintenant le baron connaissait la vie de sa maîtresse.

Loïc voulut savoir si c'était elle qui avait été prévenir Honoré Josias. Il prononça le nom d'Amboise, le visage de Jeanne resta indifférent. Ils étaient seuls dans le coupé. La jeune femme paraissait avoir retrouvée sa gaieté, sa joie d'autrefois.

— A propos, dit-il, je ne t'ai même pas dit où nous allons, ma chérie.

— Que m'importe, puisque je suis avec toi.

— Nous allons à Amboise.

— Ah !

Elle prononça ce mot le plus tranquillement du monde, comme si rien ne la préoccupait. Et, en effet, elle ne devait rien savoir. Le baron connaissait sa maîtresse : elle ne savait pas dissimuler.

Le reste du voyage se fit presque gaiement. Le baron de Maudreuil était heureux de quitter ce Paris, où il avait tant souffert ; il aspirait à pleins poulmons l'air pur de la campagne. A Blois, ils déjeunerent en amoureux, dans le wagon. Enfin, à deux heures du soir, le train s'arrêta à la station d'Amboise. Désirant autant que possible, ne pas faire naître les soupçons de Jeanne, Loïc

Je ne pense pas que le Sénat veuille discuter une loi électorale le jour des morts. (Rire s.)

L'urgence est votée. La discussion est fixée à mardi.

Sur la demande de M. Bozerian, la suite de la

Le Sénat et les récidivistes

Nous lisons dans le *Matin* la spirituelle boutade qui suit :

« Tandis qu'un Sénat des hommes graves bavarde, le cœur sur la main, et que pour la seconde lecture, des orateurs, bons comme du pain, préparent des discours touchants, ces intéressants récidivistes continuent leur petit commerce, et dans Paris, ô gué, on assassine !

Je ne veux aucun mal à M. Berenger, mais s'il pouvait, d'avanture, s'en aller en philosophe, du côté de la rue Croix-Nivert, où l'on tue et on vole, le matin en se levant, le soir en se couchant, avant et après les principales actions, peut-être sa riche nature souffrirait-elle, et ses discours seraient-ils moins tendres.

Le Sénat, à dire vrai, n'en a pas été autrement ému, et la loi est votée, haut la main, en première lecture. Mais cette sensiblerie n'est-elle pas bien curieuse, et pouvait-on s'attendre à trouver dans des cœurs de juriconsults cette extraordinaire pitié pour ceux qui en sont le moins dignes ? On n'était pas si doux, au Sénat, quand il s'agissait de délits politiques, et le seul mot d'amnistie faisait autrefois sauter au plafond les gens les plus rassis. D'où vient donc cette faiblesse pour les malfaiteurs vulgaires, pour ces écumeurs du pavé qui empoisonnent Paris ?

En cette tiède fin d'automne, par cette température bienfaisante et douce, de fortes âmes de sénateurs peuvent se laisser amollir : l'été de la Saint-Martin est de tous les âges. Peut-être

laissa un instant dans la salle d'attente, et s'enquit auprès du chef de gare d'Amboise, comme il s'était enquis auprès de M. Paulin Durand. On lui apprit que le voyageur qu'il cherchait demeurait au chalet de Maulny, dans la commune de ce nom.

Maulny est à deux lieues d'Amboise environ, sur l'ancienne route de Blois, qui suit presque constamment le cours de la Loire.

C'est un des pays les plus beaux, les plus riches du monde. On permettra à celui qui écrit ces lignes une courte digression, pour saluer en passant le château de Pray qui se mire dans la Loire, au milieu de son encadrement de feuillage. L'auteur de ce récit a passé au château de Pray les plus heureux moments de sa vie, il l'aime, il l'aimera toujours.

Loïc de Maudreuil avait loué une voiture à Amboise et ordonné au cocher de les conduire à Maulny. Le trajet n'est pas bien long.

— Voici le chalet, Monsieur, dit le cocher en montrant au baron une coquette construction en bois qui se dressait sur un pan de coteau.

— Savez-vous qui l'habite ?

— Oh ! Monsieur, il y a trois jours encore, il était inoccupé. Mais le gisseur de madame Duparc, une riche propriétaire d'ici, y est installé depuis avant hier.

— Ah !

— Un nommé Josias.

Loïc frémît. Jeanne avait entendu ! La jeune femme était devenue blême.

— Loïc... murmura-t-elle.

— Tais-toi ! dit le baron, en lui étreignant la main.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(39)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

De même à sa sœur ou à son beau-frère. Plus que jamais, il se décidait à persévérer dans son silence, depuis qu'il devinait les manœuvres cachées de ses amis.

Le lendemain à dix heures, il partait de Saint-James, où il avait passé la nuit chez sa maîtresse, pour se rendre rue Mauconseil. Poussant la prudence jusqu'à se défilier de ses gens, il ne voulut point prendre son coupé, ni même son phaéton. Il comptait traverser le bois de Boulogne à pied, puis arrêter un fiacre aux fortifications.

Comme il entrait dans cette avenue où auparavant il avait failli être assommé par Hilarion Gentil, un homme caché entre les branches se glissa derrière lui.

Loïc de Maudreuil continua ainsi sa route, sans se douter qu'il était filé, comme on dit en style de police. L'homme ne le suivit pas longtemps cependant. Le baron montait en fiacre, au moment où celui qui le filait était à deux pas de la voiture.

— 6, rue Mauconseil ! cria Loïc au cocher.

— Je m'en doutais... murmura l'homme. S'il arrive avant moi, je suis mort !

aussi le voisinage du Luxembourg, le ciel souriant, ces grands arbres hospitaliers portent-ils à l'indulgence !... Que ceux-là qui sont doux aux récidivistes s'y aventurent donc quelque soir sans lune !... EMMANUEL ARÈNE.

Informations

Une grosse nouvelle

On lit dans le National :
On nous assure — et la personne qui nous donne cette information est bien renseignée — que le président du conseil, persistant dans sa politique de rétorsion et de représailles, s'oppose maintenant à ce que le crédit demandé par le ministre de la marine pour le Tonkin soit augmenté par la commission.
M. Jules Ferry aurait déclaré formellement qu'on devait s'en tenir aux gages qu'on est en train de prendre à Formose et à une guerre défensive au Tonkin.
Cette déclaration aurait produit le plus fâcheux effet et bon nombre de députés, partisans d'une action énergique et décidés à en finir avec la Chine, disent hautement qu'ils voteront contre les crédits s'ils ne sont pas portés à un chiffre beaucoup plus élevé.

Le scrutin de liste

La commission du scrutin de liste a décidé de faire appeler le gouvernement pour le consulter sur la base électorale à adopter en prenant, soit le chiffre des électeurs, soit celui des habitants; ensuite, sur la disposition transitoire portant que, pour cette fois, dans les départements dont la représentation serait diminuée, on maintiendrait le chiffre actuel des députés; enfin, sur un amendement proposant la prolongation de la durée du mandat combiné avec le renouvellement partiel.

On doit également questionner le gouvernement sur l'époque à laquelle il y aurait lieu de voter la réforme et de faire les nouvelles élections générales.

Les élections sénatoriales paraissent devoir se faire le 30 janvier 1885.

Crédits pour le Tonkin. — Plusieurs députés ont pressenti le président du conseil pour savoir s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter la quotité des crédits demandés pour le Tonkin.

M. Jules Ferry s'est montré opposé à cette motion. Il veut se borner à une politique de représailles et ne pas engager nos forces au delà.

Le blocus de Formose est complet. et l'amiral l'a étendu aux côtes occidentales et septentrionales.

Tonkin. — Les derniers avis de Tientsin portent que les masses chinoises continuent

à se concentrer dans le Tonkin, en traversant les frontières du Yunnan et de Lang-Son.

La médiation. — Le gouvernement, affolé des graves responsabilités qu'il encourt, au sujet de l'expédition de Chine, par suite de la résistance des Chinois, cherche à se ménager une retraite honorable en poussant l'Angleterre à offrir sa médiation.

Chine. — Le Times reçoit de Fou-Chéou, le 28 octobre, le télégramme suivant :

« Les villes de Kelou et de Tamsi, sont occupées après une faible résistance. »

Les Chinois ont abandonné les forts en ayant 120 tués et 200 blessés; les pertes des Français sont insignifiantes. Cette nouvelle mérite confirmation.

Convention franco-allemande

On télégraphie de Berlin au Morning-Post du 23 octobre, qu'une convention a été signée entre l'Allemagne et la France au sujet des relations commerciales de ces deux puissances dans leurs colonies.

Ce document, qui n'a pas été publié dans le Livre Jaune français, ne sera rendu public qu'après la clôture de la conférence de Berlin.

M. Fabreguette et les anarchistes

— Dans une intéressante étude publiée par le Journal de Lyon sur les anarchistes, nous trouvons les lignes suivantes, tout à l'éloge du nouveau premier président de la Cour d'appel de Toulouse :

« En prenant possession de ses fonctions à Lyon, M. le procureur général Fabreguette trouva la région comprise dans son ressort, agitée par les exploits des anarchistes.

« Son prédécesseur, M. Montaubin, avait reculé devant la tâche ardue qui s'imposait, dans ces circonstances, au chef de parquet.

« L'énergie du nouveau magistrat investi des hautes fonctions de procureur général, fut à la hauteur de la mission qui l'appela à Lyon.

« On se rappelle des arrestations nombreuses opérées en une seule nuit; les chefs du parti anarchiste furent déferés aux tribunaux et condamnés.

« Et l'agitation qui troublait tous les honnêtes gens cessa comme par enchantement.

« Cette salutaire énergie, M. Fabreguette l'a déployée avec persévérance jusqu'au moment où il a échangé son siège contre celui de premier président à la Cour d'appel de Toulouse. »

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le Journal du Lot, ne paraîtra pas samedi, jour de la Toussaint.

que tous vous avez craint que le crime du père ne me fit répudier l'amour de la fille. Vous avez eu tort. La justice doit être implacable, infaillible. Que m'importe à moi que tu sois née de ce misérable ? T'en aimerai-je moins ? Non. Tu es la fille de cette pauvre Vivette que ce misérable a torturée; tu n'es pas la fille de l'homme qui a été ton tyran, qui t'aurait à jamais brisée. Jeanne, je te le jure, sur mon amour pour toi, amour sacré que je ne voudrais point profaner par un mensonge... je t'aime, et je t'aimerai toujours !
— Merci... merci... murmura la malheureuse femme, dont le visage était couvert de larmes; mais il faut, moi aussi, que je ne te cache pas la vérité. Par le même serment que tu as fait, on ne t'a pas menti, mon père n'est pas l'assassin !
— Jeanne...
— Tu ne me crois pas ?
— Si, mais...
— Non, tu ne crois pas ! Alors, tu doutes de mon amour, puisque je l'atteste ainsi que toi, puisque je te jure que je suis sincère ?
— Mais, alors...
— D'ailleurs, tu le sauras bien. Viens. Honoré Josias dira : non !

Ils regagnèrent la voiture qui, pendant cette scène, avait pris un peu d'avance sur eux. Jeanne semblait transfigurée. Un espoir lumineux éclatait en elle. Elle sentait bien que, jusqu'à cette heure, Loïc avait douté. Mais, là-bas, le témoin, Honoré Josias, dissiperait pour toujours les soupçons du baron.

Quant à celui-ci, il ne comprenait plus. Comment aurait-il pu mettre en doute la sincérité de Jeanne ? Sa parole chaude, ardente, convaincue,

Les instituteurs du Lot

à l'Exposition de Géographie de Toulouse. (Fin).

Mentions honorables.

- MM. POUZERGUES, instituteur à Belmont.
VALENTIN, instituteur à Lalbenque.
DELBOUY, instituteur à Flaujac.
SOULIGNAC, instituteur à Sauzet.
LAFON, instituteur à Douelle.
FRÉZALS, instituteur à Lamadeleine.
PLANCHOU, instituteur à Frayssinet-le-Gél.
BOUTARY, instituteur à Caillac.
DRUILLES, instituteur à Cambayrac.
MALBEC, instituteur au Vigan.
DELSERIÈS, instituteur à Assier.
PETIT, instituteur à Saint-Cirq-Lapopie.
LABIE, instituteur à Laburgade.
BENNET, instituteur à Beaumat.
FOUMENTÈZE, instituteur à Girac.
VIDAL, instituteur à Sabadel.
DELBOUS, instituteur à Flaujac.
RUAMPS, instituteur à Saint-Pantaléon.
BEL, instituteur à Sainte-Croix.
VASSAL, instituteur à Saux.
DELBREIL, instituteur à Floressas.
VIALARD, instituteur à Grezels.
TINCHOU, instituteur à Touzac.
VASSAL, instituteur à Sérignac.
BACH, instituteur à Prayssac.
GARY, instituteur à Mauroux.
VAYSSIÉ, instituteur à Montcabrier.

Travaux de maîtres.

Mention honorable.

M. LACHÈZE, instituteur à Marminiac.

Travaux d'élèves.

1^{res} Médailles d'argent.

- Ecole laïque de Castelnaud-Montriat.
Ecole laïque des filles de Catus.
Ecole des filles de Cahors.
Ecole des filles de Mézures.
Ecole laïque de Cahors.

2^{mes} Médailles d'argent.

- Ecole publique de garçons de Puy-l'Evêque.
Ecole de Duravel.
Ecole de Nuzéjols.
Ecole communale des filles de Duravel.

Médailles de bronze.

- Ecole des Junies.
Ecole des filles de Montcabrier.
Ecole des filles de Luzech.
Ecole des filles de Douelle.

Mentions honorables.

- Ecole des garçons de Douelle.
Ecole des filles de Saint-Denis.
Ecole des filles de Cahors.
Ecole communale des filles de Montcuq.
Ecole communale des garçons de St-Laurent.
Ecole communale de Gigouzac.
Ecole congréganiste des filles de Catus.
Ecole de Mauroux.
Ecole de garçons de Saint-Denis.
Ecole des filles de Valprionde.
Ecole mixte de Montlauzun.
Ecole communale des filles d'Albas.
Ecole communale de Castelnaud.
Ecole communale de Castelfrac.
Ecole mixte de Belmontet.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

2^e Médaille d'argent.

Ecole primaire supérieure de Montcuq.

(Cours normal) Elèves-maîtres.

2^e Médaille d'argent.

Cours normal d'instituteurs du Lot.

Une médaille d'argent de 2^e classe a été accordée à M. Joseph Delmouly, éclusier à Touzac, qui s'est signalé en deux circonstances en sauvant des personnes sur le point de se noyer.

avait eu un accent de véracité inimitable.

Alors, ce n'était donc pas à cause d'Hilarion Gentil que l'on avait éloigné Honoré Josias du Bas-Meudon ? Il allait le savoir.

Le chalet de Maulny, que l'on ne doit pas confondre avec le château de Maulny, superbe propriété tourangelle, est placé à quelque distance de la Loire, et ce n'est que de peu d'importance. Honoré Josias n'avait pas dû trouver une grande différence entre sa nouvelle demeure et son ancienne maison du Bas-Meudon. Quand la voiture s'arrêta devant le chalet, il était hermétiquement fermé.

— Eh ! M. Josias ? cria le cocher.

Un paysan sortit de sa chaumière :

— Le nouveau régisseur à madame Duparc ?

— Oui.

— Je crois bien qu'il n'a pas bougé... Voilà qu'il est trois heures et demie du soir, et les fenêtres ne sont mêmes pas ouvertes.

Loïc sauta à bas de la voiture et se mit à sonner vigoureusement. De même qu'au Bas-Meudon, personne ne répondit. Il allait commencer à s'impatienter, quand le paysan jeta un cri.

— Qu'avez-vous donc ? demanda Loïc.

— La porte est ouverte.

— Ouverte ?..

— Oui... elle a été forcée...

Loïc frémit... il n'y avait pas à s'y tromper. On voyait très-bien la pression puissante de l'outil qui avait fait sauter la serrure. Il suffisait de pousser la porte pour entrer.

— Pour sûr, il y a crime, continua le paysan. Encore un crime ! Loïc frissonnait. Avait-on voulu faire disparaître ce terrible témoin. Alors,

Secours Mutuels

Les membres de la Société de secours mutuels se réuniront en assemblée générale pour le 4^e trimestre 1884, dimanche prochain 2 novembre 1884 à 8 heures et demie du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville

A 9 heures, ils se rendront à la chapelle des Clotres de l'Eglise Cathédrale, pour y assister à une messe célébrée à leur intention.

Cette cérémonie terminée, la société rentrera à l'Hôtel de-de-Ville pour entendre le rapport qui lui sera fait sur la situation financière.

La crise agricole.

— Le groupe agricole de la Chambre des députés a adressé le questionnaire suivant à tous les sénateurs et députés :

1^o Tout dégrèvement étant aujourd'hui et pour longtemps sans doute reconnu impossible, existe-t-il pour le budget un autre moyen de venir efficacement en aide à l'agriculture et de lui procurer un soulagement immédiat, que d'augmenter les droits de douanes sur les produits similaires aux siens et venant de l'étranger les concurrencer sur le marché français ?

2^o Cette augmentation des droits de douane, si elle est reconnue indispensable, doit-elle porter sur tous les produits du sol sans exception ? Sinon, qu'elles exceptions doit-on faire ?

3^o L'augmentation doit-elle aussi porter sur le bétail, même sur le bétail propre à l'élevage ?

4^o Doit-elle être d'une durée illimitée ou simplement temporaire ? Dans ce dernier cas, qu'elle durée doit lui être assignée ?

5^o Doit-on imposer son maintien dans des conditions déterminées, telles par exemple que l'augmentation du prix de vente des produits français d'après les mercuriales et lorsque le prix arriverait à dépasser la proportion du prix de revient ?

6^o Quelles sont aujourd'hui les moyennes des prix de revient des produits du sol ? Ne doit-on pas, pour cette appréciation, établir en France diverses régions ? Cette nécessité ne serait-elle pas de nature à exercer une influence sur la réalisation de la condition indiquée ci-dessus ?

7^o Quelles devraient être les propositions de l'augmentation des droits de douanes ? doivent-elles simplement atteindre le chiffre des impôts de toute nature dont sont grevés les produits du sol, ou doivent-elles dépasser cette limite ?

8^o Si elles doivent dépasser cette limite, quelle autre limite doivent-elles atteindre ? Doit-on ajouter le chiffre représentant les impôts à celui représentant la différence de taxe de la main-d'œuvre, de l'intérêt du capital engagé, etc., etc. ?

9^o Quelles sont les conséquences à prévoir de cette augmentation au point de vue de l'alimentation publique et de la répercussion sur les prix des salaires ?

10^o Peut-on, par des mesures administratives ou législatives, réglementer ou atténuer

pourquoi ne l'avait-on pas tué au Bas-Meudon ? pourquoi, depuis un an, ne l'avait-on pas inquiété, et choisissait-on pour le frapper le moment où il s'installait à Maulny ? Le baron de Maudreuil se précipita au premier étage. Une porte était entrebâillée, il la poussa et vit un affreux spectacle.

Honoré Josias gisait au milieu de la chambre, dans une mare de sang. Il était à moitié nu et avait été frappé dans son sommeil. L'assassin avait été droit au lit et donné au vieillard un coup de couteau en pleine poitrine.

Le paysan s'était empressé d'ouvrir la fenêtre pour faire circuler un peu d'air dans cette chambre, où le sang, décomposé par la chaleur, jetait une odeur fétide.

Alors, au grand jour, on vit tous les objets dans le plus grand désordre.

— Ne touchez à rien ! ordonna Loïc, il faut que la justice trouve tout dans le même état.

Le cocher et le paysan avaient relevé Honoré Josias et le transportaient sur le lit. Soudain le premier jeta un grand cri et recula avec effarement contre Loïc.

— Qu'y a-t-il ? demanda celui-ci.

— Monsieur, il a respiré.

— Dieu ! s'il vivait encore !

La première pensée de M. de Maudreuil n'avait pas été égoïste. Non : tout d'abord il s'était pris de pitié pour ce malheureux, victime d'un si lâche assassinat.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

ces conséquences au moins dans certaines mesures ?

11° Quelles seraient les conséquences à prévoir du maintien du *statu quo* au point de vue de la production de l'industrie tout entière, aussi bien que de l'agriculture, et partant de la fortune publique ?

12° Quels résultats budgétaires pourrait donner l'augmentation des droits de douane sur les produits du sol ?

13° Est-il possible de donner législativement une indication de l'emploi à faire des perceptions ainsi obtenues ?

14° Si cela est possible, quel serait l'emploi le plus utile à prescrire, dans l'intérêt de l'agriculture, de son avenir et de ses progrès, des dégrèvements des prestations, des droits de mutations, des encouragements à obtenir plus abondants, des produits du crédit agricole, de l'enseignement professionnel, de l'assistance dans les campagnes, etc. ?

15° Quels seraient les moyens pratiques, les meilleurs pour mettre aussi directement que possible en rapport entre eux les producteurs et les consommateurs ?

Réservistes et territoriaux.

Le ministre de la guerre informe les intéressés que des punitions seront désormais infligées aux réservistes et territoriaux qui sollicitant un surcis ou une dispense quelconque, joindront à la demande, soit un ordre d'appel, soit leur livret individuel, dont ils ne doivent pas se dessaisir. Il arrive en effet, que les intéressés, si l'autorité militaire n'a pu leur faire remettre le livret à la date fixée pour le départ, croient devoir attendre pour se mettre en route. Ils s'exposent non seulement à une peine disciplinaire, mais perdent encore le bénéfice de la réduction du prix du transport par voie ferrée.

Les volontariat d'un an.

Les régiments de chasseurs et de hussards des 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, et 17^e corps d'armée, recevront les volontaires d'un an de leur groupe affectés à la cavalerie légère.

Pour la cavalerie de ligne, les volontaires seront incorporés dans les régiments de dragons des 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, et 17^e corps d'armée.

Les engagés conditionnels de chaque corps d'armée affectés à l'infanterie seront repartis entre les régiments de cette arme.

Pour le 17^e corps, les engagés sont versés dans le 59^e, à Pamiers.

Ligue des Patriotes

Les républicains de la ville de Cahors ont l'intention de déposer, le jour des Morts, des couronnes au Monument élevé à la mémoire de Léon Gambetta.

La Ligue des Patriotes a le devoir de s'associer à cet acte de pieux souvenir.

En conséquence, le Comité Régional de la Ligue des Patriotes invite les combattants de la Défense Nationale, ainsi que tous les membres adhérents et toutes les personnes qui ont répondu à l'appel de Paul Déroulède, à se réunir, le 2 novembre, à 10 heures du matin, devant l'Hôtel de Ville. Le cortège visitera le Monument Gambetta et le Monument des Mobiles.

Les Membres du Comité Régional de Cahors.

M. Dulac, receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, de 6^e classe, à St-Amans-Soulz (Tarn), est nommé de 5^e classe à Lalbeuque, en remplacement de M. Capmas, décédé.

Accident.

Judi matin, vers dix heures et demie, le nommé Gramont, Pierre, âgé de 46 ans, scieur de long, demeurant rue Squibirous, numéro 22, s'est fracturé la rotule de la jambe gauche en descendant une barrique de vin dans la cave de M. Ferrari, dentiste, boulevard Gambetta à Cahors, ce qui a nécessité son transport immédiat à l'hospice. Cet infortuné, marié et père de cinq enfants en bas âge, ne possède pas de fortune. Plusieurs négociants et ouvriers du quartier où s'est produit l'accident, ont ouvert une souscription pour venir en aide à cette malheureuse famille.

M. l'Administrateur du théâtre de Cahors a remis en outre au bureau du Commissariat, la somme de 32 fr., montant d'une quête faite au cours de la représentation de jeudi soir en faveur de ladite famille.

Cet argent a été immédiatement remis entre les mains de la femme Gramont.

Liste des 36 jurés ordinaires et des

4 jurés supplémentaires désignés par le sort pour siéger aux assises du 4^e trimestre, qui doivent s'ouvrir le 10 novembre prochain :

- 1 Callé, François, médecin à St-Céré.
- 2 Lacabane, Léon, horloger à Figeac.
- 3 Monteil, Marcel, propriétaire à Maxou.
- 4 Vaysié, Louis, notaire à Lacapelle-Marival.
- 5 Daynard, Frédéric, à Anglars-Juillac.
- 6 Vidal, Jean, propriétaire à Gramat.
- 7 Bailly, Julien, rentier à Figeac.
- 8 Jarrige, Pierre, propriétaire à Strenquels.
- 9 Véry, Michel, propriétaire à Noyac.
- 10 Deveau, Pierre, rec.-buraliste à Labastide-Mur.
- 11 Bourdet, Pierre, propriétaire à Montvalent.
- 12 Orliac, Arnaud, notaire à Gramat.
- 13 Valmary, Joseph, négociant à Fontanes.
- 14 Lotméde, Jean, propriétaire à Saux.
- 15 Lachèze, Clément, propriétaire à Martel.
- 16 Danglars, Edouard, propriétaire à Soullaguet.
- 17 Bazalgues, Léonce, propriétaire, à Couzou.
- 18 Valette, Cyprien, géomètre à Calamane.
- 19 Bénèchie, Arthur, médecin à Glanès.
- 20 Sabatié, Louis, limonadier, à Puy-l'Evêque.
- 21 Barriéty, Camille, propriétaire à Gindou.
- 22 Certes, Antony, propriétaire à Figeac.
- 23 Roussilhe, Jean, notaire à Latronquière.
- 24 Pradié, Henri, greffier à Figeac.
- 25 Bris, Jean, propriétaire aux Junies.
- 26 Bénays, Joseph, négociant à Montcuq.
- 27 Branche, Antoine, propriétaire à Alvernac.
- 28 Delon, Fabien, ingénieur à Figeac.
- 29 Ayroles, Jean, propriétaire à Prudhomat.
- 30 Fontanges, Louis, à Figeac.
- 31 Delpèch, Antoine, maire à Pinsac.
- 32 Vialatte, Jean, à Calvignac.
- 33 Erignoux, Marc, maire à Girac.
- 34 Ayroles, Paulin, propriétaire à Loubressac.
- 35 Fau, Henri, notaire à Corn.
- 36 Moussel, Jean, propriétaire à Luzech.

Jurés supplémentaires.

- 1 Carriol, Antoine, vétérinaire à Cahors.
- 2 Valette, Henri, chef d'institution à Cahors.
- 3 Verdier, Pierre, horloger à Cahors.
- 4 Bourseul, Ch., directeur des Postes à Cahors.

Nos facteurs montés. — On va s'occuper, dit-on, de donner des vélocipèdes aux facteurs ruraux, qui, on le sait, ne font pas moins de 58 kilomètres par jour et par tous les temps.

La grosse difficulté ne réside pas dans le mauvais état de certains chemins de traverse peu praticables aux roues; le facteur, en effet, n'emploierait l'instrument que pour aller d'un village à l'autre par les bonnes routes; il en descendrait dans chaque localité, ferait sa tournée et reprendrait sa monture de fer pour aller plus loin.

L'inconvénient réel est que beaucoup de ses braves piétons, anciens soldats, sont manchots ou mutilés, ce qui est une grosse difficulté pour la manœuvre du vélocipède, qu'on cherche présentement à rendre maniable aux infirmes. Souhaitons qu'on trouve.

Chronique judiciaire. — Samedi dernier, le tribunal de Montauban a rendu un jugement intéressant au plus haut degré l'agriculteur et les marchands de chevaux et d'animaux de service.

La vente d'un cheval, d'une paire de chevaux de bœufs, etc., est-elle définitive lorsque l'acheteur et le vendeur sont mis d'accord sur le prix, mais que la livraison n'a pas encore eu lieu.

Non. Il reste encore à l'acheteur le droit de faire visiter l'animal ou les animaux par un homme de l'art ou une personne compétente et de rompre le marché si, après visite, l'animal ne convient pas.

« Attendu, a dit le tribunal, que les ventes » à l'essai sont toujours faites sous condition » suspensive, et que l'on doit assimiler à cette » vente, celle d'un cheval ou d'une paire de » chevaux, qui, suivant un usage constant, » n'est définitive, que lorsque, après visite d'une » personne compétente, l'animal a été agréé par » l'acheteur ;

» Que jusqu'à ce moment, ce dernier n'a pris » aucun engagement pouvant donner lieu à une » action contre lui. »

Des motifs de droit établis par le tribunal, il résulte qu'il faudrait une renonciation expresse de l'acheteur à ce droit de visite par l'homme de l'art, pour que la vente soit définitive ;

Ils nous a paru intéressant pour notre pays de rapporter une décision, qui établit nettement les droits de l'acheteur et du vendeur.

Suicide. — M. J. P..., banquier à Auch, vient de se suicider.

Jurisprudence

Les saisies-arrêts. — Nous croyons utile de signaler à nos lecteurs un jugement qui, tout en étant rendu par le Tribunal civil, n'en présente pas moins un intérêt sérieux pour le commerce.

Le tribunal civil de Lombez avait à statuer, le 8 mai dernier, sur le point de savoir si celui qui est à la fois créancier et débiteur de la même personne peut, pour rentrer dans sa créance, saisir-arrêter sur lui-même les sommes qu'il doit à cette personne. Comme on le voit, cette question peut se présenter fréquemment entre commerçants, le même négociant se trouvant, par suite de différents marchés, créancier et débiteur de la même personne.

Le Tribunal de Lombez a décidé qu'une saisie-arrêt pouvait être formée dans ces conditions.

« En effet, dit le Tribunal, comment admettre » que le créancier qui, par une saisie-arrêt entre » les mains d'un tiers, peut immobiliser les som- » mes que celui-ci doit et en retarder le paiement, » quoique ces sommes soient limitées et exigibles, » ne pourra pas obtenir le même résultat par une » saisie-arrêt sur lui-même ?

« L'équité, l'intérêt du saisissant, protestent » contre une telle solution : celui-ci aurait le droit » d'arrêter, dans les mains d'un tiers débiteur, les » sommes dues à son créancier, et il n'aurait pas » le droit de les retenir dans les siennes et d'en » refuser le paiement, tant qu'il n'a pas été saisi » sur ses prétentions, si d'ailleurs ses prétentions » peuvent facilement être appréciées, si le chiffre » de sa créance, résultant d'un titre ou évalué pro- » visoirement par le juge qui a autorisé la saisie, » peut, sans retard, être définitivement fixé. »

Mais le Tribunal décida, en même temps, que pour qu'une telle saisie-arrêt puisse être pratiquée, il faut que, dès ce moment, la créance du saisisseur soit certaine.

Revue Agricole

Les vendanges de 1884. — Nous trouvons dans la revue viticole de l'*Ami des Campagnes* du 26 octobre, les appréciations suivantes qui concernent notre région :

« Une correspondance de Grisolles (Tarn-et-Garonne), qui nous est communiquée, renferme quelques appréciations qu'il nous a paru intéressant de reproduire ici : « Les vins de 1884 dans la région n'auront pas la couleur que les belles vendanges de cette année avaient fait espérer; c'est qu'on a vendangé, dans quelques vignobles, beaucoup trop tôt; les grandes propriétés à Villandrie, à Fronton, à Campas, à la Villedieu, ne sont pas dans ce cas; elles auront des vins bien plus beaux; la couleur en est rouge et vive et le degré relativement élevé. A Moret à Longage, les échantillons goûtés laissent une impression fort satisfaisante; le degré est peut-être plus faible que chez les mêmes vins de la récolte précédente; mais la couleur est bonne. Il y a eu beaucoup d'animation au dernier marché de Fronton : mais il ne s'y est traité que quelques achats à des prix variant de 50 à 60 fr. les 228 litres, ou, pris à la propriété. »

Les affaires ont été assez actives dans l'Hérault et dans l'Aude; les propriétaires ont été, paraît-il moins récalcitrants, et les acheteurs ont pu faire quelques approvisionnements à des prix raisonnables. »

La destruction des truffières

S'il est bon de favoriser la culture de la truffe, il est encore mieux de la faire parvenir à parfaite maturité, de la vendre dans de bonnes conditions, et de conserver à ce tubercule sa vieille réputation.

Il y a trente ans, les propriétaires de truffières négligeaient absolument une culture qui est actuellement une source de richesse pour notre pays. Malheureusement, aujourd'hui que cette culture est bien comprise, des maraudeurs éhontés font le plus grand tort à la fortune publique et à la fortune des particuliers.

Je m'explique.

Il faut dix ans et plus pour faire une truffière avec l'aide du travail, de l'exposition et du terrain. En cinq minutes, un malintentionné peut vous la détruire à jamais.

La surface de la truffière est composée de terre meuble, très fine, où la truffe grossit et se développe. Elle repose sur une sorte de plancher

de terre dure, sous-sol, base de la truffière, où la truffe semble planter ses racines invisibles. Cette base, détruite par la pioche, la truffière est perdue.

De plus, pour être de bonne qualité, la truffe a besoin d'arriver à une certaine maturité. Au mois d'octobre, il s'en livre, sur nos marchés, aux prix ridicules de 50 centimes et 1 fr. C'est la truffe blanche, la truffe de *marque* qui fait crever la terre comme un champignon et qui est principalement exploitée par les maraudeurs.

La truffe de marque volée, qui aurait pu se vendre 10 ou 15 fr. la livre, est donc vendue 0 fr. 50 à 1 fr. C'est une perte assurément regrettable; mais MM. les maraudeurs ne se contentent pas de cela : par les temps de pluies, au clair de lune, ils vont, fouillant les truffières, récoltant des truffes qui n'ont pas acquis la moitié de leur développement et perdent à tout jamais des truffières qu'ils ont ainsi défoncées dans le plus idiot des vandalismes.

Il est bien évident que ce n'est pas le propriétaire qui mange ainsi son blé en herbe; le vrai propriétaire est navré de voir des truffes blanches sur le marché; mais que peut-il dire à des gens qui, sous prétexte qu'ils possèdent une ou deux truffières, ne se gênent pas pour aller marauder dans celles du voisin.

Pourquoi ne formerait-on pas une sorte de haute cour de délégués truffiers, nommés par les grands propriétaires de truffes, et fixant à une époque déterminée la présence de la truffe sur les marchés ?

Ce ne serait pas de l'arbitraire; et si, par hasard, un propriétaire venait se dire opprimé par l'expression de la volonté de tous les truffiers, je ne craindrais pas de dire que celui-là exploite plus chez les autres que chez lui.

La qualité et par suite la bonne renommée de la truffe pourrait qu'y gagner; les voleurs, ne trouvant pas le débit de leur vol, renonceraient au métier qu'ils font; et ne pouvant plus être vendue, la truffe serait respectée.

On trouverait facilement des commissaires, nommés par l'autorisation des truffiers, qui veilleraient sur les marchés et ailleurs.

Mais il faudrait infliger des peines sévères à ces dilapidateurs coquins ou inconscients de la fortune publique.

D^r ARCHER.

Confiance! Confiance!
Achetez promptement si vous sentez que votre corps a besoin d'être purifié et fortifié, mais surtout choisissez pour cela les véritables Pilules Suisses, croix blanche.

« Louviers (Eure). « Je souffrais depuis longtemps de douleurs à l'estomac, au côté et à la tête, ma vue en était altérée. Vos Pilules Suisses m'ont procuré un immense soulagement ainsi qu'à plusieurs personnes à qui je les avais conseillées. Veuillez m'en envoyer encore trois boîtes à 1 fr. 50, et je vous autorise à publier ma lettre. » M^{me} COURTIER, rue du Bal-Champêtre, A. Hertzog, Ph^{ie}, rue de Grammont, Paris. Demandez à votre pharmacien l'Almanach illustré des Pilules Suisses pour 1885, c'est gratuit.

BOURSE. — Cours du 30 octobre.

3 0/0.....	78 25
3 0/0 amortissable (ancien).....	79 65
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	104 00
4 1/2 0/0 1883.....	109 10

Dernier cours du 29 octobre.

Actions Orléans.....	1,305 50
Actions Lyon.....	1,237 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	372 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	305 50
Obligations Lombardes (jouissance.....	303 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	332 50

THÉÂTRE DE CAHORS
Direction de M^{me} DALBRET

Un ménage en Ville
Comédie en 3 actes.

Les trente-sept sous de M. Montaudoin
Comédie en 1 acte.

CHEZ UNE PETITE DAME
Vaudeville en 1 acte.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT
PRÈS PUY-LEVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racisés le mille.
Jacquez	30 »	150 »
Herbemont	30 »	180 »
Cuningham	30 »	80 »
Riparia	30 »	100 »
Solonis	30 »	
York Madeira	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.
Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine
de Caumont.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
Service des subsistances militaires
FOURNITURE ET FABRICATION
DE
PAIN DE TROUPE
A LA RATION
à faire du 1^{er} janvier au 31 décembre 1885.

Le 19 novembre 1884, à deux heures de relevée, dans une des salles de la mairie, à Cahors, et par les soins d'une commission spéciale, il sera procédé à l'adjudication du service de la fourniture et s'il y a lieu de la fabrication avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux hommes de troupes de toutes armes, à faire du 1^{er} janvier au 31 décembre 1885 dans les différentes localités du département du Lot.

Les personnes qui voudront prendre part aux adjudications, devront faire parvenir avant le 12 novembre 1884, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de Cahors, une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant : leurs nom, prénoms, qualité domicile et les entreprises semblables dont elles auraient été chargés précédemment.

La dite déclaration sera accompagnée :
1° De telle pièce authentique que le signataire jugera convenable pour établir qu'il est Français (ou naturalisé Français) et domicilié en France.

2° De certificats délivrés par l'autorité municipale et par le Greffier du tribunal de commerce, et constatant la moralité et la non-faillite des postulants.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux de la Préfecture, du maire président de la commission d'adjudication, et à la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Cahors, le 29 octobre 1884.

Le Sous-Intendant militaire,
DUSSUTOUR.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éteindre les contre-façons, exiger sur tous les produits le **marquage de LA COMPAGNIE**

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Hippolyte, à MELUN (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS,
EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALI-
MENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

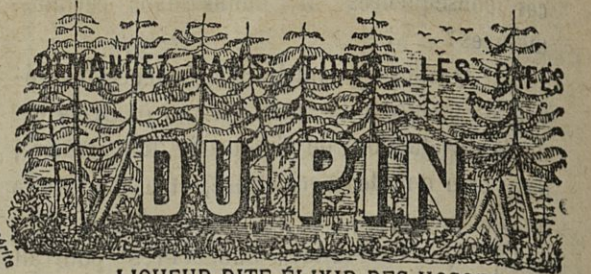
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS
80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epreuves, Pèse-liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.